

GENDARMERIE NATIONALE		ENQUETE PRELIMINAIRE Procès-Verbal de renseignement Judiciaire PROCES-VERBAL De CONSTATATIONS	N° Pièce	N° Feuillet
Groupement Nord-VALENCIENNES			03	1
Unité B.D.R.I.J VALENCIENNES				
Code unité 17116	Procès-Verbal 1670/06			

Nous soussignés R et P, Adjudants, Officiers de Police Judiciaire, Techniciens en Identification Criminelle, qualifiés par l'article D.7 du Code de Procédure Pénale, de la cellule d'Investigations Criminelles de VALENCIENNES.

Vu les articles 16 à 19 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale.

Vu l'article 15-1 du Code de procédure Pénale

Rapportons les opérations suivantes.

SAISINE

« « « Le vingt sept Septembre deux mille six à neuf heures quinze, le Capitaine L , Commandant la compagnie de Gendarmerie à , sollicite notre intervention à suite à des phénomènes aérospatiaux non identifiés le long de la voie ferrée à

MISSION

« « « Notre mission consiste à effectuer les constatations sur les lieux, effectuer les prises de vues photographiques et procéder à tous prélèvements utiles.

CONSTATATIONS

« « « D'après les renseignements obtenus, au cours de la nuit écoulée, plusieurs témoins auraient vus et entendus des phénomènes aérospatiaux non identifiés.

« « « Au niveau de la rue à , à proximité du passage à niveau et du de cette rue, un phénomène de mousse ressemblant à de la ouate ou du duvet humide recouvre le sol à certains endroits.

« « « Nous constatons la présence de cette matière au niveau du parking se trouvant avant le passage à niveau, à proximité d'une cabane et dans la cour de propriété du N° rue sur le chemin et dans la pelouse.

« « « A notre arrivée vers 10 heures 30, le temps est couvert, une brume ressemblant à du brouillard est portée par un vent assez faible. La présence de cette substance n'est visible qu'aux deux endroits cités ci-dessus. Vu la quantité de crottes, la zone compte une grande densité de lapins. Le phénomène est principalement constaté au niveau des crottes de lapins.

« « « Avant la voie ferrée, sur le parking à gauche à proximité de la cabane, nous procédons à deux prélèvements décrits comme suit :

---Un prélèvement de substance réalisé à l'aide d'une pince brucelle et conditionné dans un flacon en porcelaine (**Scellé N°01**). Mentionnons qu'au contact et dépôt dans le flacon, la substance devient à l'état liquide et visqueux.

---Un prélèvement de substance et un excrément de lapin, réalisé à l'aide d'une pince brucelle et conditionné dans un flacon en porcelaine (**Scellé N°02**).

« « « Dans la cour de propriété du rue (sur le chemin caillouteux, nous procédons à un prélèvement composé de substance. Ce prelevement est réalisé à l'aide d'une pincelle brucelle et conditionné dans un flacon en porcelaine (**Scellé N°03**).

Les Techniciens en Identification Criminelle
Officiers de Police Judiciaire

Code unité 17116	Procès-Verbal 1670/06	N° Pièce 03	N° Feuille 2
---------------------	--------------------------	----------------	-----------------

C L O T U R E

« « « Les prélèvements n°01 à 03 sont placés sous **scellés N°01 à 03**. Nous en portons mention sur l'inventaire des pièces à conviction. Les prélèvements effectués seront mis à la disposition de Madame la Procureure de la République à . en même temps que les pièces de la procédure.

« « « Des clichés photographiques sont réalisés et font l'objet d'une planche photographique (**Pièce N°04**).

« « « Nos constatations se sont déroulées le vingt sept Septembre deux mille six de dix heures trente à douze heures quinze.

Les Techniciens en Identification Criminelle
Officiers de Police Judiciaire ↑